

Département du Haut-Rhin

COMMUNE DE BANTZENHEIM

-----

**PROCES - VERBAL**

de la séance du conseil municipal du **MARDI 9 AVRIL 2024 à 20h00**

-----

Le mardi neuf avril deux mille vingt-quatre à vingt heures, le conseil municipal de Bantzenheim s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Roland ONIMUS.

Membres présents :

Roland ONIMUS, Jean-Marc PILOT, Edith ZANINETTI, Frédéric BRENDER, Martine LUTHRINGER, Dominique RUEFF, Pierre REMY, Thierry SALTZMANN (*arrivée au point 3*), Anne DABRY, Daniel GODINAT, Erika HELM-KUPPEK, Bernard RAILLARD, Guillaume SEVIN

Membres absents excusés :

Jean-Luc LINDECKER procuration à Edith ZANINETTI  
Linda MANA procuration à Martine LUTHRINGER  
Céline MIEHE procuration à Anne DABRY  
Claire RADZUWEIT procuration à Daniel GODINAT

Vanessa MEYER et la presse sont présents.

M. Roland ONIMUS, Maire, ouvre la séance du conseil municipal régulièrement convoqué en date du 28 mars 2024.

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du 5 mars 2024
3. Approbation des comptes de gestion 2023 - Budgets Principal et Lotissement
4. Approbation du compte administratif 2023 - Budget Principal
5. Approbation du compte administratif 2023 - Budget Lotissement
6. Affectation du résultat de l'exercice 2023 - Budget Principal
7. Affectation du résultat de l'exercice 2023 - Budget Lotissement
8. Fixation des taux de la fiscalité locale 2024
9. Approbation du budget primitif 2024 - Budget Principal
10. Approbation du budget primitif 2024 - Budget Lotissement
11. Fixation des subventions aux associations pour 2024
12. Fixation du tarif des places de spectacles – Médiathèque
13. Nomination d'un nouveau garde-chasse pour le lot de chasse n°2
14. Election européenne 9 juin 2024 - Tenue du bureau de vote
15. Délégation de signature : information
16. Informations communiquées par les Adjoints
17. Divers

**POINT N° 1**  
**Désignation du secrétaire de séance**

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) stipule, dans son article L.2141-6, applicable aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, que le conseil municipal désigne son secrétaire de séance lors de chacune des séances.

Afin de faciliter la rédaction des procès-verbaux de séance il est proposé de désigner Mme Vanessa MEYER.

**Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, et sans observation, approuve la désignation de Mme Vanessa MEYER, Secrétaire Générale de Mairie, en qualité de secrétaire de séance.**

**POINT N° 2**  
**Approbation du procès-verbal du 5 mars 2024**

M. Roland ONIMUS, Maire, rappelle qu'un exemplaire a été transmis à tous les conseillers.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 15 voix pour et 2 contre (Guillaume SEVIN et Bernard RAILLARD) approuve le procès-verbal du 5 mars 2024.**

**POINT N° 3**  
**Approbation des comptes de gestion 2023**  
**Budgets Principal et Lotissement**

M. Thierry SALTZMANN arrive en séance.

M. Frédéric BRENDER, adjoint au Maire, précise que les comptes de gestion 2023 des budgets Principal et Lotissement établis par la trésorière sont arrêtés comme suit :

**COMPTE DE GESTION 2023**  
**BUDGET PRINCIPAL**

	<b>Section d'investissement</b>	<b>Section de fonctionnement</b>
Recettes	449 079,13 €	5 341 990,06 €
Dépenses	634 890,86 €	3 956 999,48 €
<b>Résultats</b>	<b>- 185 811,73 €</b>	<b>1 384 990,58 €</b>

**COMPTE DE GESTION 2023**  
**BUDGET LOTISSEMENT**

	<b>Section d'investissement</b>	<b>Section de fonctionnement</b>
Recettes	378 347,50 €	378 347,50 €
Dépenses	378 347,50 €	378 347,50 €
<b>Résultats</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

M. le Maire précise que les résultats des comptes de gestion des budgets Principal et Lotissement, établis par la Trésorière, sont strictement conformes à ceux des comptes administratifs, les écritures comptables ayant été passées conformément aux règles applicables en la matière.

**La commission des finances, en date du 27 mars 2024, a émis un avis favorable unanime.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 15 voix pour et 2 contre (Guillaume SEVIN et Bernard RAILLARD) :**

- **approuve le compte de gestion 2023 du budget Principal ;**
- **approuve le compte de gestion 2023 du budget Lotissement.**

**M. Guillaume SEVIN** déclare que l'opposition vote contre du fait d'un manque très régulier de transparence sur les comptes notamment concernant les dépassements réguliers sur les budgets ce qu'il estime être un manque de compétence pour la mise en œuvre des actions dans la commune suscitant un manque de confiance pour l'exécution de ce plan.

**POINT N° 4**  
**Approbation du compte administratif 2023 - Budget Principal**

M. le Maire expose qu'en application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il est procédé à l'élection du Président de séance pour l'examen du compte administratif.

Il est proposé que M. Jean-Marc PILOT, 1er adjoint au Maire, soit élu à cette fonction.

M. Jean-Marc PILOT est désigné à l'unanimité.

M. le Maire quitte la salle.

M. Jean-Marc PILOT donne la parole à M. Frédéric BRENDER, adjoint au Maire.

Le tableau ci-dessous résume les résultats cumulés par section.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2023**  
**BUDGET PRINCIPAL**

	<b>Section d'investissement</b>	<b>Section de fonctionnement</b>
Recettes	449 079,13 €	5 341 990,06 €
Dépenses	634 890,86 €	3 956 999,48 €
<b>Résultats</b>	<b>- 185 811,73 €</b>	<b>1 384 990,58 €</b>

Un extrait du compte administratif 2023 du budget principal a été joint à l'ordre du jour du conseil municipal.

L'article L2123-24 du code général des collectivités territoriales impose désormais aux communes la réalisation d'un état présentant l'ensemble des indemnités de toutes natures, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein ou au sein de tout syndicat.

Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune.

M. Frédéric BRENDER précise que les indemnités annuelles brutes de fonction s'élèvent à :

**Roland ONIMUS :**

Maire	25 112,94 €
Vice-Président M2A	18 980,70 €
Président Syndicat Mixte EHPAD des Molènes	7 129,94 €

**Jean-Marc PILOT :**

Adjoint au maire	9 636,36 €
Vice-Président SIAEP Bantzenheim/Rumersheim	919,82 €

**Edith ZANINETTI :**

Adjointe au maire	9 636,36 €
-------------------	------------

**Frédéric BRENDER :**

Adjoint au maire	9 636,36 €
------------------	------------

**Martine LUTHRINGER :**

Adjointe au maire	9 636,36 €
-------------------	------------

**La commission des finances, en date du 27 mars 2024, a émis un avis favorable unanime.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 15 voix pour et 2 contre (Guillaume SEVIN et Bernard RAILLARD) :**

- **approuve le compte administratif 2023 du budget principal de la commune.**

**M. Guillaume SEVIN** déclare que l'opposition vote contre du fait d'un manque de transparence récurrent, contraire à la loi, de problèmes de travaux, de gros problèmes sur des projets qui ont été constatés, vraisemblablement liés à un manque de compétence donc il n'est pas possible de cautionner en l'état ces gabégies, voire même graves, ces manquements à la loi.

**POINT N° 5**  
**Approbation du compte administratif 2023 - Budget Lotissement**

En l'absence du Maire, M. Frédéric BRENDER, adjoint au Maire, présente les résultats du compte administratif.

Le tableau ci-dessous résume les résultats cumulés par section.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2023**  
**BUDGET LOTISSEMENT**

	<b>Section d'investissement</b>	<b>Section de fonctionnement</b>
Recettes	378 347,50 €	378 347,50 €
Dépenses	378 347,50 €	378 347,50 €
<b>Résultats</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Un extrait du compte administratif 2023 du budget Lotissement a été joint à l'ordre du jour du conseil municipal.

**La commission des finances, en date du 27 mars 2024, a émis un avis favorable unanime.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 15 voix pour et 2 contre** (Guillaume SEVIN et Bernard RAILLARD) :

- **approuve le compte administratif 2023 du budget lotissement.**

**M. Guillaume SEVIN** déclare que l'opposition est contre du fait d'un manque de transparence récurrent, contraire à la loi, de problèmes constatés sur les travaux et de nombreux projets qui sont constellés de malfaçons et vraisemblablement dus à un manque de compétence que nous estimons avéré. Il n'est donc pas possible dans l'état de cautionner ces gabégies et ces manquements à la loi.

**POINT N° 6**  
**Affectation du résultat de l'exercice 2023 - Budget Principal**

M. le Maire revient en séance et donne la parole à M. Frédéric BRENDER.

M. Frédéric BRENDER, adjoint au Maire, expose que l'exercice 2023 fait apparaître un excédent de fonctionnement reporté de **5 580 644,60 €** et un excédent d'investissement cumulé de **57 489,43 €**.

	<b>Résultats antérieurs reportés</b>	<b>Résultat de l'exercice 2023</b>	<b>Résultat cumulé à affecter</b>
Fonctionnement	4 195 654,02 €	1 384 990,58 €	<b>5 580 644,60 €</b>
Investissement	243 301,16 €	-185 811,73 €	<b>57 489,43 €</b>
<b>Résultat cumulé global</b>	4 438 955,18 €	1 199 178,85 €	5 638 134,03 €

**La commission des finances, en date du 27 mars 2024, a émis un avis favorable unanime.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 15 voix pour et 2 contre (Guillaume SEVIN et Bernard RAILLARD) :**

- **approuve l'excédent de fonctionnement reporté, d'un montant de 5 580 644,60 € au budget primitif 2024 sur le chapitre 002, en recette de fonctionnement.**
- **approuve l'excédent d'investissement reporté d'un montant de 57 489,43 € au budget primitif 2024 sur le chapitre 001, en recette d'investissement.**

**M. Guillaume SEVIN** déclare que l'opposition vote contre du fait d'un manque de transparence régulier, contraire à la loi, de problèmes constatés sur les travaux et vraisemblablement d'un manque de compétence pour en arriver à ce niveau dramatique. Il n'est donc pas possible dans l'état de cautionner ces gabégies et ces manquements à la loi.



**POINT N° 7**  
**Affectation du résultat de l'exercice 2023 - Budget Lotissement**

M. Frédéric BRENDER, adjoint au Maire, expose que l'exercice 2023 fait apparaître un déficit de fonctionnement reporté de **137 744,62 €** et un déficit d'investissement reporté de **378 347,50 €**.

	Résultat de l'exercice antérieur	Résultat de l'exercice 2023	Résultat cumulé à affecter
Fonctionnement	- 137 744,62 €	0,00 €	- 137 744,62 €
Investissement	- 378 347,50 €	0,00 €	- 378 347,50 €
Résultat cumulé global	- 516 092,12 €	0,00 €	- 516 092,12 €

**La commission des finances, en date du 27 mars 2024, a émis un avis favorable unanime.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 15 voix pour et 2 contre (Guillaume SEVIN et Bernard RAILLARD) :**

- **approuve le déficit de fonctionnement reporté, d'un montant de 137 744,62 € au budget primitif 2024 sur le chapitre 002, en dépense de fonctionnement.**
- **approuve le déficit d'investissement reporté d'un montant de 378 347,50 € au budget primitif 2024 sur le chapitre 001, en dépense d'investissement.**

**M. Guillaume SEVIN** déclare que l'opposition vote contre du fait d'un manque de transparence régulier, contraire à la loi, de problèmes répétés sur les travaux ou projets dans la commune vraisemblablement dus à un manque de compétence d'où résultent ces problèmes. Il n'est donc pas possible dans l'état de cautionner ces gabégies et ces manquements à la loi.

**POINT N° 8**  
**Fixation des taux de la fiscalité locale 2024**

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

La taxe d'habitation ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 15 voix pour et 2 contre** (Guillaume SEVIN et Bernard RAILLARD) **fixe les taux de la fiscalité pour 2024 comme suit :**

- **Taxe foncière sur les propriétés bâties**                    **16,22 %**
- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties**            **11,16 %**
- **Taxe d'habitation**    **3,14 %**

**M. Guillaume SEVIN** déclare que l'opposition vote contre du fait d'un manque de transparence répété, contraire à la loi, de problèmes sur les travaux ou les projets régulièrement constatés vraisemblablement dus à un manque de compétence d'où découlent tous ces problèmes. Il n'est pas possible de cautionner ces gabégies et ces manquements à la loi.

**POINT N° 9**  
**Approbation du budget primitif 2024 - Budget Principal**

M. Le Maire donne la parole à M. Frédéric BRENDER, adjoint au Maire, qui présente le budget primitif 2024.

Le projet du budget primitif 2024 - Budget principal, transmis à l'ordre du jour, s'équilibre comme suit :

<b>Section d'investissement</b>	
Dépenses	Recettes
<b>5 105 046,01 €</b>	<b>5 105 046,01 €</b>

<b>Section de fonctionnement</b>	
Dépenses	Recettes
<b>9 972 456,60 €</b>	<b>9 972 456,60 €</b>

<b>Total Budget Principal</b>	
Dépenses	Recettes
<b>15 077 502,61 €</b>	<b>15 077 502,61 €</b>

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Cette disposition permettrait d'amender si besoin la répartition des crédits budgétaire entre chaque chapitre budgétaire afin d'ajuster au plus près les crédits aux besoins de répartition et sans modifier le montant global des investissements. Cette disposition permettrait de réaliser des opérations purement techniques avec rapidité.

**M. Daniel GODINAT** pose la question récurrente, à savoir s'il serait possible de passer une partie de la taxe des pylônes à l'Association Foncière ? Ceci permettrait d'engager des travaux de plus grande envergure pour un meilleur entretien des chemins, au lieu de réfection de petites sections.

**M. Frédéric BRENDER** propose éventuellement d'en discuter et de voir avec l'Association Foncière.

**M. Guillaume SEVIN** déclare que l'opposition est contre du fait d'un manque régulier de transparence, contraire à la loi, de problèmes constatés sur les travaux et de nombreux projets qui sont constellés de malfaçons et vraisemblablement dus à un manque de compétence d'où découlent ces problèmes. Il n'est donc pas possible dans l'état de cautionner ces gabégies et ces manquements à la loi.

**La commission des finances, en date du 27 mars 2024, a émis un avis favorable unanime.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 15 voix pour et 2 contre (Guillaume SEVIN et Bernard RAILLARD) :**

- **approuve le budget primitif 2024 du Budget Principal détaillé sur le tableau ci-dessus ;**
- **autorise Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections déterminées à l'occasion du budget.**

**POINT N° 10**  
**Approbation du budget primitif 2024 - Budget Lotissement**

M. Frédéric BRENDER, adjoint au Maire, présente le budget primitif 2024.

Le projet du budget primitif 2024 - Budget Lotissement, transmis à l'ordre du jour, se présente comme suit :

<b>Section d'investissement</b>	
Dépenses	Recettes
<b>688 347,50 €</b>	<b>690 000,00 €</b>

<b>Section de fonctionnement</b>	
Dépenses	Recettes
<b>829 400,02 €</b>	<b>829 400,02 €</b>

<b>Total Budget Principal</b>	
Dépenses	Recettes
<b>1 517 747,52 €</b>	<b>1 519 400,02 €</b>

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Cette disposition permettrait d'amender si besoin la répartition des crédits budgétaire entre chaque chapitre budgétaire afin d'ajuster au plus près les crédits aux besoins de répartition et sans modifier le montant global des investissements. Cette disposition permettrait de réaliser des opérations purement techniques avec rapidité.

**M. Guillaume SEVIN** déclare que l'opposition vote contre du fait d'un manque de transparence récurrent, contraire à la loi, de problèmes constatés sur les travaux et de nombreux projets qui sont constellés de malfaçons et vraisemblablement dus à un manque de compétence que nous estimons avéré. Il n'est donc pas possible dans l'état de cautionner ces gabégies et ces manquements à la loi.

**La commission des finances, en date du 27 mars 2024, a émis un avis favorable unanime.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 15 voix pour et 2 contre** (Guillaume SEVIN et Bernard RAILLARD) :

- **approuve le budget primitif 2024 du Budget Lotissement détaillé sur le tableau ci-dessus.**
- **autorise Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections déterminées à l'occasion du budget.**

**POINT N° 11**  
**Fixation des subventions aux associations pour 2024**

M. Jean-Marc PILOT quitte la séance.

M. le Maire présente le tableau détaillé des montants proposés pour l'année 2024. Celui-ci a été joint à l'ordre du jour.

Le tableau global se présente ainsi :

Organisme bénéficiaire	Subvention 2024
UNION DEPARTEMENTALE SAPEURS POMPIERS	460.00
BANQUE ALIMENTAIRE DU HAUT RHIN	1 000.00
AFAPEI	305.00
LA PREVENTION ROUTIERE	50.00
AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL	20 000.00
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	1 000.00
MUSIQUE ESPERANCE BANTZENHEIM	100.00
ASSOCIATION OMSAL DE BANTZENHEIM	6 000.00
ADAPEI PAPILLONS BLANCS D'ALSACE	300.00
AMAELLES - APALIB	300.00
NAFSEP	300.00
DELTA REVIE ASSOCIATION	300.00
PLANNING FAMILIAL ASSOCIATION HT RHINOISE	300.00
LA LIGUE CONTRE LE CANCER DU HT RHIN	300.00
ECOLE ALSACIENNE DE CHIENS GUIDES D' AVEUGLES	300.00
SEPIA ASSOCIATION	300.00
AFM TELETHON	300.00
TERRE DES HOMMES	300.00
ARAHM SERVICE CENTRAL	300.00
ARAME	300.00
AIDES	300.00
FOOTBALL CLUB BANTZENHEIM (jeunes licenciés)	sur justificatifs
TENNIS CLUB DE BANTZENHEIM (jeunes licenciés)	sur justificatifs
APAEI	300.00
LES RESTAURANTS DU COEUR	300.00
ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE	300.00
KETA KETI NEPAL	300.00
AGENT COMPTABLE THEODORE MONOD	2754.00
ACL MJC (jeunes licenciés)	sur justificatifs
ANDREA	300.00
ECOLE DE MUSIQUE (jeunes licenciés)	sur justificatifs
ESPOIR	300.00
HUNTINGTON ESPOIR GRAND EST	300.00
AMAELLES - APAMAD	300.00
	<b>37 969,00</b>

**M. Guillaume SEVIN** déclare que l'opposition vote contre.

**La commission des finances, en date du 27 mars 2024, a émis un avis favorable unanime.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 15 voix pour et 2 contre** (Guillaume SEVIN et Bernard RAILLARD) :

- **approuve le tableau de répartition des subventions aux associations locales et extérieures pour 2024 ;**
- **autorise M. Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération.**

*M. Jean-Marc PILOT revient en séance.*

**POINT N° 12**  
**Fixation du tarif des places de spectacles – Médiathèque**

M. le Maire informe qu'il y a lieu de prendre une délibération afin de fixer le tarif des places de spectacles de la médiathèque.

Il est proposé de fixer le tarif à 5 euros.

**M. Guillaume SEVIN** tient à préciser que l'opposition vote pour en soutien aux excellentes équipes de la médiathèque

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **approuve la fixation du tarif des places de spectacles à 5 euros.**

**POINT N° 13**  
**Nomination d'un nouveau garde-chasse pour le lot de chasse n°2**

M. le Maire rend compte de la demande présentée par M. Hervé MONNIER, adjudicataire du lot de chasse n°2, pour la nomination dans les fonctions de garde-chasse privé de M. Roland Charles BRINGY.

Considérant l'avis favorable de la Fédération Départementale des Chasseurs du Haut-Rhin, précisant que M. Roland Charles BRINGY est tenu de respecter les critères fixés quant au nombre de gardes autorisés par le cahier des charges.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :**

- **donne un AVIS FAVORABLE à la nomination de M. Roland Charles BRINGY en qualité de garde-chasse privé du lot de chasse n°2.**



**POINT N° 14**  
**Election européenne 9 juin 2024 - Tenue du bureau de vote**

M. le Maire informe que les prochaines élections européennes auront lieu le dimanche 9 juin 2024. La composition du bureau de vote sera transmise par mail à l'ensemble des membres.

**Composition du bureau de vote**

Présidents :

- M. Jean-Marc PILOT de 08h à 13h
- M. Roland ONIMUS de 13h à 18h

<b>Horaires</b>	<b>NOMS</b>
De 08h00 à 11h00	Mme Anne DABRY M. Thierry SALTZMANN M. Frédéric BRENDER
De 11h00 à 14h00	Mme Edith ZANINETTI Mme Linda MANA M. Bernard RAILLARD
De 14h00 à 17h00	M. Pierre REMY M. Dominique RUEFF Mme Erika HELM-KUPPEK
De 17h00 à 18h00 + dépouillement	Mme Anne DABRY Mme Martine LUTHRINGER Mme Céline MIEHE
Dépouillement à 18h00	M. Thierry SALTZMANN M. Frédéric BRENDER

**POINT N° 15**  
**Délégation de signature : information**

M. Roland ONIMUS, Maire, informe qu'aucune délégation de signature n'a eu lieu.

**Le conseil municipal prend acte de ces informations.**

**POINT N° 16**  
**Informations communiquées par les Adjointes**

**Informations communiquées par M. Jean-Marc PILOT, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire**

• **Conseil d'école**

Les journaux ont annoncé, pour l'école primaire de Bantzenheim, l'ouverture d'une 2<sup>e</sup> classe en maternelle et la fermeture d'une 3<sup>e</sup> classe en élémentaire. Mais cela peut dépendre de l'évolution des effectifs et de la carte scolaire qui sera finalisée en juin 2024, ainsi que du comptage fait le jour de la rentrée.

Les effectifs prévisionnels :

- en maternelle : 25 élèves ;
- en élémentaire : 51 élèves.

Il y a une différence entre Bantzenheim et Chalampé de 33 élèves, puisque à Chalampé ils seront 109. Une discussion est prévue avec le maire de Chalampé qui pourrait revoir l'équilibre du RPI et ce qui nous a été proposé par l'Éducation Nationale, sachant que si on regarde les effectifs prévus en petite, moyenne et grande sections, il n'y aura sans doute pas de 2<sup>e</sup> classe mais rien n'est perdu pour l'instant.

• **Comité Syndical de l'Eau**

Les budgets de ce syndicat se portent très bien et sont excédentaires. En fonctionnement le budget est de 257 836,86 € et en investissement il est de 177 355,20 €. Le prix de l'eau était inchangé depuis 2011, époque à laquelle il avait été augmenté de 1 centime. Les habitants de Bantzenheim ne bénéficiant plus du tarif peu cher de l'eau que le syndicat propose et que Rumersheim va dans l'avenir également rentrer dans une communauté de communes, il a été suggéré d'augmenter légèrement le prix de l'eau et d'aller vers des augmentations régulières mais très raisonnables. Une proposition d'évolution de 2 centimes a été faite et le m<sup>3</sup> passera donc de 36 à 38 centimes.

• **Convention d'entretien des Espaces verts**

La convention qui vous avait été présentée pour l'entretien des espaces verts a été signée. Le château d'eau de Bantzenheim sera donc entretenu pour la tonte et la taille des haies par les services techniques et le syndicat gardera la maîtrise pour l'abattage des arbres.

• **OMSAL**

Une réunion est prévue avec l'OMSAL pour préparer la fête des rues le 18 avril.

• **Conseil des enfants**

- Le conseil des enfants a de nouveau proposé de participer à la journée citoyenne. Mme Anne DABRY était venue pour présenter aux enfants le but de la journée citoyenne et ils ont décidé de participer en faisant des plantations, en désherbant et en faisant un peu d'entretien sur le parc des Molènes. C'est une très bonne initiative de leur part et ils seront bien entendu accompagnés d'adultes.
- Ils avaient également demandé la prise en charge de leur cotisation UNSS du collège pour les enfants de Bantzenheim. L'UNSS a été créée pour encourager les enfants à faire du sport au collège. Le principe a été accepté et vu avec le collège qui adressera la facture en mairie (prix de la licence : 17 €).
- Deux autres demandes de leur part concernent :
  - l'installation de panneaux d'interdiction de fumer devant l'école, mais une loi promulguée dans les jours à venir nous évitera la mise en place de cette signalisation.
  - l'obligation d'éteindre les moteurs des véhicules s'arrêtant devant l'école, pour laquelle un panneau sera implanté.
- Pour l'aménagement de la cour de l'école nous avons dû leur expliquer que les délais étaient toujours longs en leur donnant des détails sur la procédure. Ils ont été informés que le conseil municipal avait voté un budget pour l'Adaur pour trouver des solutions ce qui n'est pas forcément évident à comprendre pour des enfants. Ils auront leur dernier conseil au mois de juin puisque de nouvelles élections auront lieu en septembre.

- Les enfants du conseil participeront à la cérémonie du 8 mai pour déposer les gerbes pour cet anniversaire de la 2<sup>e</sup> guerre mondiale.
- **AG des séniors**  
Participation à l'assemblée de cette association dynamique, d'une vingtaine de personnes, ayant une très bonne gestion. Une seule demande a été faite à la mairie concernant une aide pour une sortie qui ne devrait pas poser de problème.
- **AG Philatélie**  
Participation à l'assemblée de l'association philatélique. 12 membres étaient présents sur un total de 17. Cette petite association a un bon fonctionnement grâce à son président. Elle a léger déficit, sans conséquence. Ils ont été remerciés pour leur présence à l'OMSAL lors de l'organisation de la Fête des Rues.
- **Sentiers de randonnée – Réunion du 14 mars**  
Il avait été convenu de reprendre le groupe de travail pour les sentiers de randonnée. Lors de la réunion du 14 mars un tracé a été établi, contact a été pris avec l'Association Foncière par courrier envoyé à M. le Président et l'ONF. L'ONF a répondu rapidement en précisant qu'ils allaient transmettre notre projet à l'Agence du Haut-Rhin pour la rédaction d'une convention et qu'ils restent à notre disposition pour une visite sur le terrain. Ils ont également attiré notre attention sur la présence de miradors et le bien fondé d'une prise de contact avec les chasseurs du lot 6. Le dossier avance malgré quelques embûches.

**Mme Anne DABRY** revient sur la demande très intéressante de la part des enfants par rapport aux panneaux d'interdiction de fumer devant l'école. Même si cette interdiction s'inscrira dans une loi tout prochainement et si nul n'est sensé ignorer la loi, elle émet un doute par rapport à la prise en considération de cette prescription.

**M. Jean-Marc PILOT** précise que suite à la décision de non-implantation des panneaux, des agents de la m2A se sont rendus sur place pour un comptage de mégots devant les écoles. Ils en ont trouvé deux. Ce n'est pas du tout le même scénario pour ce qui concerne les déjections canines qui représentent un manque de salubrité inacceptable pour des enfants qui occupent les mêmes espaces verts pour y jouer. C'est beaucoup plus dérangeant.

**Mme Erika HELM-KUPPEK** souhaite connaître l'avancement du parc en face de la salle des fêtes.

**M. Jean-Marc PILOT** explique que ce n'est pas lui qui s'en occupe, la seule partie qui lui incombait était celle émanant du conseil des enfants concernant le choix des jeux. Ce choix ayant été fait, il laisse le soin à Mme Edith ZANINETTI de répondre.

**M. le Maire** informe que l'ensemble des classes de l'école primaire ont visité les locaux de la mairie.

### **Informations communiquées par Mme Edith ZANINETTI, 2e Adjointe au Maire**

- **Panneaux « Extinction des moteurs »**  
Une commande est en cours pour les panneaux « Éteindre les moteurs » ainsi que d'autres concernant les déjections canines. Pour ces dernières, le rappel des règles prévoit que l'endroit où les déjections sont tolérées est le caniveau. Dans les parcs, les espaces de jeux ou les trottoirs, les déjections doivent être ramassées peu importe la race du chien (19 janvier 2023).  
Mme Edith ZANINETTI se penche sur une éventuelle mise en place d'un « canisite » qui permettrait aux gens vivant en appartement, et propriétaires de chiens, d'être plus respectueux de l'environnement. Le chien aurait le privilège d'être lâché dans un endroit sécurisé, grillagé, avec des sacs de ramassage et une poubelle mise à disposition. Une fois l'habitude prise par le chien, il se rend à cet endroit de manière instinctive. Chaque propriétaire étant responsable, il se doit de ramasser les déjections de son chien.

**Mme Edith ZANINETTI** indique qu'elle pensait à un endroit assez éloigné et par contre dans le terrain derrière l'école, assez vaste, et qui ne devrait créer de gêne pour quiconque. Le but est d'éloigner ces déjections des abords des bâtiments publics.

**M. Bernard RAILLARD** émet un veto à ce projet car il a constaté à Mulhouse que passer à côté de ces canisites provoque un énorme malaise tant les relents émanant de ces endroits sont infectes. La mise en place de ces dispositifs nécessite un nettoyage très régulier.

**Mme Erika HELM-KUPPEK** indique que les propriétaires de chiens doivent être totalement impliqués dans la conservation de l'état de salubrité de ces endroits.

- **Travaux en cours**  
RAS. Mme Edith ZANINETTI déclare que de toute manière les travaux sont tellement mal faits selon certains échos, que pour le moment il vaut mieux ne rien faire.
- **Visite du bâtiment des douanes**  
Rappel pour la visite du bâtiment des douanes le jeudi 11 avril à 17 h et la réunion AFUT pour l'aménagement du parc prévue le même jour à 18 h. Toutes les personnes concernées ont eu une invitation.
- **Réunion PLUI**  
Jeudi 26 mars participation à une réunion de 17h30 à 20h00 à la Maison des Territoires à Sausheim. Des personnes ont été embauchées par la m2A pour travailler sur ce sujet. Nous avons été sollicités pour donner des avis et finaliser ce document PLUI avant les prochaines élections.
- **Jeux olympiques**  
Une dictée géante se fera le 21 avril à 14h à Mulhouse sur inscription. Un encart avait paru dans BCB. Les jeux olympiques approchent nous serons de plus en plus sollicités par les organisateurs pour les actions prévues au niveau des écoles et du village. Une petite déception est liée au fait que nos athlètes ne sont pas censés venir dans le village mais apparemment auprès de la PANAM qui organise ces jeux olympiques. Le tout est en réflexion et vous serez tenus au courant.

#### **Informations communiquées par M. Frédéric BRENDER, 3<sup>e</sup> Adjoint au Maire**

- **Commission finances**  
La réunion de la commission des finances a eu lieu le 27 mars pour préparer cette cession budgétaire.
  - **Atelier - Régie eau**  
Une réunion a eu lieu à la m2A pour la fixation du prix de l'eau. Tel évoqué lors du dernier conseil municipal, cet atelier a tout simplement eu pour but de travailler sur les 8 ou 10 prochaines années pour que l'ensemble des 39 communes convergent vers un prix de l'eau d'une seule et même valeur.  
Selon le graphique officiel dévoilé, Bantzenheim bénéficiait d'un prix au m<sup>3</sup> très bas. En rejoignant la régie avec les services proposés, son tarif évoluera progressivement de 128 € (prix sur une consommation moyenne de 120 m<sup>3</sup> qui n'est que le prix de l'eau sans aucun service), vers un tarif de 238 €.  
Lors d'une prochaine cession, la m2A fixera officiellement cette valeur et la communication devrait suivre pour les habitants de Bantzenheim. Pour rappel c'est dans le cadre de la loi NOTRe que nous avons été amenés vers la m2A pour les déchets et l'eau.
- M. Frédéric BRENDER** répond à M. Daniel GODINAT qui souhaitait connaître la longueur du réseau d'eau de Bantzenheim. La réponse est : 1 400 km. Ce relevé est fait par un cabinet prenant en compte le remplacement des réseaux anciens, les renouvellements, les réparations, etc. Ce constat dégage des besoins budgétaires qui amènent à une augmentation du prix de l'eau.

- **Atelier - Dotation solidarité communautaire**  
Au niveau de la m2A il s'agit d'une enveloppe budgétaire dédiée et allouée à la reversion aux communes selon certains critères. Elle est passée de 1 à 3 millions, dont Bantzenheim comme une dizaine d'autres communes ne pourront pas bénéficier.
- **AG Amis de la Moto**  
Participation à l'Assemblée Générale du Musée de la Moto qui a une dizaine d'années d'existence. Le point a été fait en constatant une participation en baisse. Les membres réfléchissent à la redynamisation du musée qui somme toute est une belle réussite.
- **AG UNC**  
Activités habituelles pour l'UNC. Commémorations diverses tout au long de l'année. Réflexions toujours vives quant à la meilleure des manières de faire valoir le devoir de mémoire. La section a été rajeunie avec deux ou trois nouveaux membres.
- **Distribution du bulletin communal**  
Le week-end du 10 mars a eu lieu la distribution du bulletin communal avec une présence un peu limitée pour cette tâche. L'opposition n'a pas daigné s'excuser pour son absence. Si M. Bernard RAILLARD l'a fait pendant la dernière séance du conseil, M. SEVIN, fidèle à ses habitudes, n'a pas jugé utile de répondre.

**M. Guillaume SEVIN** intervient pour dire qu'il ignorait qu'il y avait une obligation de réponse ...

### Informations communiquées par Mme Martine LUTHRINGER, 4e Adjointe au Maire

- **Sécurisation des rues**  
Le 26 mars a été reçue en mairie, Mme Bournez de la CEA pour valider les aménagements dans les rues de Battenheim et du Général de Gaulle puisque ce sont des routes départementales. Elle nous a tout de suite fait part de son incompréhension quant aux aménagements prévus pour pallier à la vitesse, qui selon elle n'existe pas dans ces deux rues. L'Adauhr ne présentant que ce qui est permis, nos propositions sont réalisables. L'avis de Mme Bournez est personnel. Elle a relevé que dans la rue du Général de Gaulle, en sortie, 85% des véhicules roulent à 53 km/h ou en dessous et en entrée de village 85% sont à 50 km/h. Pour la rue de Battenheim c'est encore un peu moins, en sortie 85% sont à 49 km/h et à l'entrée à 39 km/h. Mais nous pouvons tout de même prendre la décision de faire ces aménagements.
- Quelques commentaires de Mme Bournez par rapport aux travaux :**
- **Rue de Battenheim** : on ne se gare pas sur les trottoirs, c'est interdit par le code de la route. Elle nous a conseillé de les prévoir en écluses aux endroits où la route n'est pas assez large. Ce qui aboutira à des stationnements en quinconce sur la route. Il sera nécessaire de matérialiser le début de chaque écluse pour éviter que les gens ne passent dessus.
  - Elle nous a également rappelé, bien que nous le sachions déjà, que pour mettre en place des passages piétons il faut abaisser les trottoirs, mettre en place des dalles podotactiles et bien entendu ne pas mettre de passage piéton en entrée ou sortie de propriété comme cela a pu se faire par ailleurs. Il n'est donc pas possible de profiter du bateau du trottoir qui sert aux entrées de propriété.
  - **L'écluse double** à l'entrée du village, selon elle, n'aurait aucune raison d'être par rapport à la vitesse mais pourrait matérialiser l'entrée et la sortie du village. Il est vrai que les autres sont matérialisées par un rond-point.
  - **Rue du Général de Gaulle**, il n'y a pas de souci par rapport à la proposition d'élargir ou d'agrandir la zone 30 après le dernier virage jusqu'à la rue des Alpes. **Le feu « récompense »** est autorisé, (feu au rouge qui passe au vert quand la voiture arrive en-dessous de la vitesse limite). Il doit être éloigné des passages piétons, entre la rue des Alpes et des Vosges à peu près à la hauteur du kiné ou un peu avant. **Le feu « sanction »** est interdit.
  - Pour les **séparateurs de chaussée**, elle nous conseille de prendre des bordures à coller et non de creuser et d'intégrer des plots sur la chaussée. Pour faire des tests, c'est un peu compliqué. Il faut aussi veiller à ne pas bloquer les entrées et sorties, les tourne-à-gauche dans les croisements. On peut faire des tests dans les zones hachurées car elles respectent ces règles.

**M. Bernard RAILLARD** regarde les gens rouler dans les virages et prendre les zébrés pour une voie roulable. Ces zones devraient se distinguer pour qu'il y ait une différence nette de sensation entre la voie et le zébré, car il y a ceux qui déboulent comme des malades dans les virages, des motos qui font du « wheeling » tout le long de la rue du Général de Gaulle et quand certaines voitures passent dans sa rue, il estime leur vitesse à + de 60 km/h. Cela fait vraiment peur quand on pense aux enfants qui pourraient traverser au mauvais moment.

**Mme Martine LUTHRINGER** a, par rapport aux dires de la personne de la CEA, été surprise quant elle a affirmé que Bantzenheim n'avait pas de souci quant aux dépassements de vitesse. Quand on n'habite pas dans ces rues là, qu'on se trouve dans des quartiers résidentiels, on ne vit certainement pas les mêmes choses. Mais ce qui est important pour nous c'est que les aménagements restent possibles.

**Mme Edith ZANINETTI** intervient pour dire que parfois les gens ont l'impression que certaines voitures roulent très vite mais il s'agit d'un ressenti. Mme Bournez de la CEA nous a dit que si nous avons envie de dépenser des sous pour rien cela nous concernait.

**Mme Martine LUTHRINGER** a aussi répondu à Mme Bournez de la CEA qu'une vitesse était adaptée à la structure de la route. Rouler à 50 km/h dans certains virages est déjà démesuré. On respecte le code de la route à 50 et elle rejoint ce qu'a dit Bernard quand il affirme que les voitures se déportent dans les virages à 50 km/h.

**Mme Edith ZANINETTI** précise que certains dispositifs ne peuvent pas être mis au milieu de la route en raison du passage de tracteurs ou bus. Par contre, nous pouvons immédiatement supprimer la première place de stationnement en face du cabinet dentaire qui n'est pas légale et engendre un problème de visibilité qu'il faut respecter en sortie de route.

**M. Guillaume SEVIN** précise qu'on parle beaucoup de label 68 et il est bon de souligner la compétence de cet organisme et la convivialité et le dynamisme de son président M. Marc MUNCK. On voit que c'est une organisation qui marche très bien. Seconde remarque : ayant eu l'occasion de rencontrer récemment le maire d'Altkirch qui est confronté aux mêmes problématiques de circulation dans sa ville, il a énormément de bonnes pratiques intéressantes à reprendre. Altkirch est un modèle, M. le Maire a des idées très innovantes sur la mobilité de demain voire de l'après-demain. Pour finir, au niveau de la rue de Battenheim, les habitants ont aussi ressenti cette certitude d'une vitesse excessive. Comment ont été calculées ces moyennes de vitesse et quels sont les pics recensés pendant la période d'essai ?

**Mme Martine LUTHRINGER** répond que des commissions réunies ont eu lieu et qu'il est dommage que M. SEVIN n'ait pu être présent, car tout y avait été expliqué et ne sera pas repris maintenant. Les éléments nécessaires seront communiqués à M. SEVIN.

**M. Guillaume SEVIN** met cette parole en doute, rappelant qu'il attend d'autres éléments depuis quatre ans.

**M. Daniel GODINAT** invite l'une ou l'autre personne à monter avec lui dans son tracteur qui va à la vitesse de 43 km/h garantissant qu'en passant dans le village l'impression de vitesse est surévaluée.

**M. Bernard RAILLARD** indique qu'à Fessenheim, Blodelsheim, il y a aussi des agriculteurs. La commune a mis des monticules sans s'occuper de l'avis de ces paysans qui n'ont pas le même pouvoir qu'à Bantzenheim car ils veulent d'abord la sécurité de leurs habitants.

**M. Daniel GODINAT** rappelle que les dos d'âne avec une telle pente à Blodelsheim sont totalement illégaux. Ils ne les ont pas mis en place pour réduire la vitesse mais simplement pour empêcher les camions de dégrader la chaussée.

**M. Guillaume SEVIN** ajoute que les camions en question représentent aussi un problème que nous avons également à Bantzenheim.

**Mme Martine LUTHRINGER** confirme cela mais ce problème ne concerne pas les rues évoquées ci-dessus.

- **Vidéo protection**

Le 13 mars une présentation a été faite par deux gendarmes référents. Les caméras sont un système de prévention et de dissuasion. L'installation d'un tel système est réglementé par la loi, il faut demander l'autorisation au préfet qui ne nous l'accordera qu'après l'avis d'une commission départementale présidée par un magistrat. L'autorisation qu'on peut obtenir est valable pour 5 ans. Seules les parties publiques peuvent être filmées, le privé étant interdit et ceci est valable dans l'autre sens. Les enregistrements doivent être détruits après 30 jours maximum. Il faut signaler la présence de caméras par des panneaux. Il faut trouver les endroits stratégiques d'implantation pour ces caméras. Pour cette étude, il est possible de se faire accompagner par une assistance (les gendarmes) et dans ce cas, le gendarme qui était là pourra nous aider à préparer le dossier avant de soumettre la demande officielle d'autorisation.

**M. Guillaume SEVIN** fait une remarque pour le plaisir car cela lui rappelle le rapport qu'il a écrit en 2018 sur la sécurité publique, cosigné avec la préfecture, des magistrats, des avocats et le porte-parole de l'institut pour la justice. Il avait eu l'occasion d'évoquer cet intérêt pour la vidéo-surveillance à Bantzenheim longtemps en arrière et se souvient des réactions du conseil à l'époque. Il constate les évolutions sur le sujet.

Lancement de l'étude de faisabilité.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 9 voix pour 7 abstentions** (Jean-Marc PILOT, Frédéric BRENDER, Edith ZANINETTI (avec procuration de Jean-Luc LINDECKER), Dominique RUEFF, Daniel GODINAT (avec procuration de Claire RADZUWEIT) **et 1 contre** (Anne DABRY)

**M. Guillaume SEVIN** a eu l'occasion en 2019-2020 de visiter l'excellent essai vidéo de la mairie d'Ottmarsheim, en compagnie du maire d'alors, et en voyant l'excellence de leur système et le retour d'expérience, il y a des choses à tirer chez nos voisins qui ont quelques années d'avance. C'était le technobourg le plus moderne du Haut-Rhin à l'époque.

- **Convention RAO**

La convention de Rappel À l'Ordre a été signée le 26 mars par Mme la Procureure Edwige ROUX-MORIZOT et M. le Maire. Etaient présents Mme Jamet, assistante de Mme la procureure et les Brigades Vertes. Les Gendarmes n'ont pas pu venir en raison d'une inspection de leur unité le même jour.

- **Commission environnement transfrontalière**

Bantzenheim, Chalampé et Neuenbourg étaient conviées sur le site d'ALSACHIMIE pour la réunion du bilan annuel.

- **Commission jumelage**

Rappel pour les membres de la commission jumelage : la réunion aura lieu le 10/04/2024 à 18 heures.

**Mme Edith ZANINETTI** souhaite revenir sur la convention RAO qui devrait être présente d'office et trouve triste qu'il faille passer par la signature d'une convention.

**Le conseil municipal prend acte de ces informations.**



**POINT N° 17**  
**Divers**

M. le Maire transmet les informations suivantes :

Remerciements de la part de :

**Anniversaires de mars**

- M. MANGOLD André, 92 ans
- Mme PETER Annette, 91 ans

**Noce d'or**

- M. et Mme HERRGOTT
- M. et Mme MATHIS

**Le conseil municipal prend acte de ces informations.**

**INFORMATIONS DES ELUS**

**M. le Maire** informe que le syndicat mixte de l'EHPAD s'est réuni le 5 avril pour son assemblée générale. Le syndicat a de bons résultats financiers, le bâtiment se porte très bien. L'EHPAD fêtera ses trente ans d'existence et le bâtiment est suivi de très près au niveau des travaux. Trois ascenseurs datant du début de la construction ont été changés, dont le dernier a été remplacé fin 2023. L'étanchéité a également été refaite pour les niveaux 1 et 2. La commission sécurité a procédé aux vérifications d'usage avec avis favorable. Un seul point reste à vérifier quant au déploiement de la grande échelle : savoir si son pivotement pourra être possible sans risque d'accrochage pour les propriétés voisines.

Pour 2024, des réfections de peinture sont prévues, ainsi qu'un aménagement de la terrasse du 1<sup>er</sup> étage, et un passage en LED pour l'éclairage. Cet EHPAD se trouve en tête de liste du classement : 1<sup>er</sup> d'Alsace et 6<sup>e</sup> au niveau Grand Est. Ce classement figure dans une enquête faite sur l'ensemble des EHPAD du Grand Est publiée par le Nouvel Observateur. Une grande stabilité au niveau du personnel contribue à la bonne marche de cet établissement.

**Mme Anne DABRY** explique qu'un premier rappel a été fait pour les inscriptions à la journée citoyenne et il reste encore un peu de temps jusqu'au 15 avril pour s'inscrire. Une vingtaine de personnes s'associent à l'opération pour l'instant Certains ateliers vont certainement être fermés en raison d'un manque de participants et éventuellement redistribués différemment. Tous les enfants peuvent participer à l'atelier de jardinage de l'EHPAD. La responsable hôtelière de l'EHPAD est enthousiasmée par cette initiative en vue d'un lien intergénérationnel puisque les résidents y participeront également. L'entreprise B+T Energie financera les repas et les boissons qui seront offerts aux participants. Ils ont même distribué une note interne pour inciter les employés à participer à cette journée. Un courrier a également été émis à l'attention des présidents des associations les incitant à inviter leurs membres pour cette journée dans un premier temps, puis à réfléchir aux actions qui pourraient être réalisées l'année prochaine. Une réunion sera proposée à l'automne. Un grand merci à tous les bénévoles qui se sont proposés pour être responsables d'un atelier.

Pour rappel, les repas seront pris en commun à la société canine et pour les boissons M. Materne ONIMUS a été contacté pour mettre des fûts de bière à disposition.

**M. le Maire** a fait remonter l'information concernant les cuves d'eau à Mme Elodie PASSAT, Directrice

Transition écologique et climatique de la m2A et s'est rapproché d'autres communes qui participent à hauteur de 50 € pour l'achat d'une citerne d'eau sur présentation d'une facture d'achat. Le SIVOM a été contacté également. La discussion est en cours et l'idée suit son chemin.

**M. le Maire** annonce que l'opération « bon fleurissement » a été relancée et sera valable jusqu'au 8 juin.

**M. Frédéric BRENDER** évoque que les beaux jours permettent de se remettre sur la terrasse, mais avec les bruits de fond de la plate-forme ALSACHIMIE. M. Brender a tenté de les contacter, ne sachant pas s'il avait fait le bon numéro puisqu'il est tombé sur le poste de garde, mais sans réponse pour l'instant.

**Mme Martine LUTHRINGER** confirme que c'est la bonne formule car selon le cas ils rappellent, sinon ils envoient un courrier avec copie en mairie. L'année dernière, il y a eu 13 appels tout confondu dont 4 ou 5 de Bantzenheim. Ils insistent sur le fait qu'il faut appeler sinon ils partent du principe que tout va bien.

**Mme Edith ZANINETTI** communique qu'une demande de composteur faite pour une tierce personne nous a appris que l'opération était close. Mme ZANINETTI a adressé un mail au SIVOM et M. FRITSCH a avoué qu'ils ont été débordés par les événements. 17 000 foyers pavillonnaires ont déjà été livrés, mais ils subissent des contraintes logistiques liées à la disponibilité de ce modèle auprès du fabricant. Leur espace de stockage a été augmenté en 2023 et malgré tout la demande est si forte que les problèmes d'approvisionnement subsistent. Les ateliers de traitement de bio-déchets risquent de ne servir à rien si le matériel n'est pas disponible pour la mise en application. De nouveaux créneaux seront ouverts si de nouvelles livraisons peuvent être réceptionnées au SIVOM. Le cas échéant, nous serons avertis.

Elle a également interrogé le SIVOM pour un éventuel achat de corbeilles de rues pour le tri sélectif lors des événements dans la ville. Le SIVOM a répondu qu'il n'avait pas de compétence dans ce domaine, mais que cette demande a été transmise à la m2A pour suite à donner.

**M. le Maire** annonce que le beau temps a permis de comptabiliser 16 610 entrées sur 2 jours pour le marché des plantes au jardin zoologique.

**M. Guillaume SEVIN** explique que la communauté de communes de Colmar a lancé depuis très longtemps le principe de bacs à récupération d'eau. Dans le Sundgau, l'ancien président de la communauté de communes, Vincent GASSMANN, a montré toutes ses innovations dans la récupération de l'eau et la mise en valeur des eaux de pluie. Nous sommes toujours à la traîne mais c'est bien de suivre quand même. M. Guillaume SEVIN ajoute qu'une source d'inspiration intéressante cible la ville qui a la prime de la gestion de l'eau, Cannes, où le maire a mis en place un plan de gestion de l'eau extrêmement innovant et technologiquement très poussé qui place Cannes comme la ville la plus performante pour la gestion de l'eau.

La séance est close 21h55.